

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annick Rousseau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0c120c62af4c94d6940d7e1>

Date d'obtention : 2023-12-04 19:22:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à la personne qui dénonce et ensuite à la victime(de façon individuelle) pour remplir la grille d'évaluation. Rencontrer de façon individuelle les autres personnes témoins ou impliqués sil y a lieu et remplir la grille d'évaluation avec les individus de façon individuelle et confidentielle. Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte de malveillance. En cas de malveillance, il faut rencontrer l'auteur pour l'informer de la procédure et confisquer son téléphone sans le regarder. Ensuite on contacte le service de police pour expliquer la situation. Déterminer de quelles façons les parents seront avisés de la situation. Faire un signalement à la DPJ.

S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut rencontrer l'investigateur et remplir la grille d'évaluation. Confisquer le téléphone. Vérifier les politiques d'intervention à mettre en place dans notre établissement. Contacter le service de police pour l'informer de la situation. Contacte les parents des élèves pour mentionner la situation tout en respectant la confidentialité des élèves impliqués. Faire un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les données recueillies vont beaucoup m'aider à comprendre la situation ainsi que les intentions. Que l'on peut devoir rencontrer plusieurs élèves avant de rencontrer l'instigateur. Que si c'est un parent qui se plaint, il faut le référer à la police et non prendre la situation en charge si nous n'avons aucune information comme quoi la situation a des conséquences à l'école. Bref, la méthode sexto va venir encadrer et guider mes interventions afin de recueillir le plus d'informations possibles pour arriver à bien gérer la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'investigateur en particulier s'il s'agit d'un acte malveillant. Confisquer le téléphone. Je pense que les élèves auront beaucoup de difficultés à accepter de se faire prendre leur cellulaire.